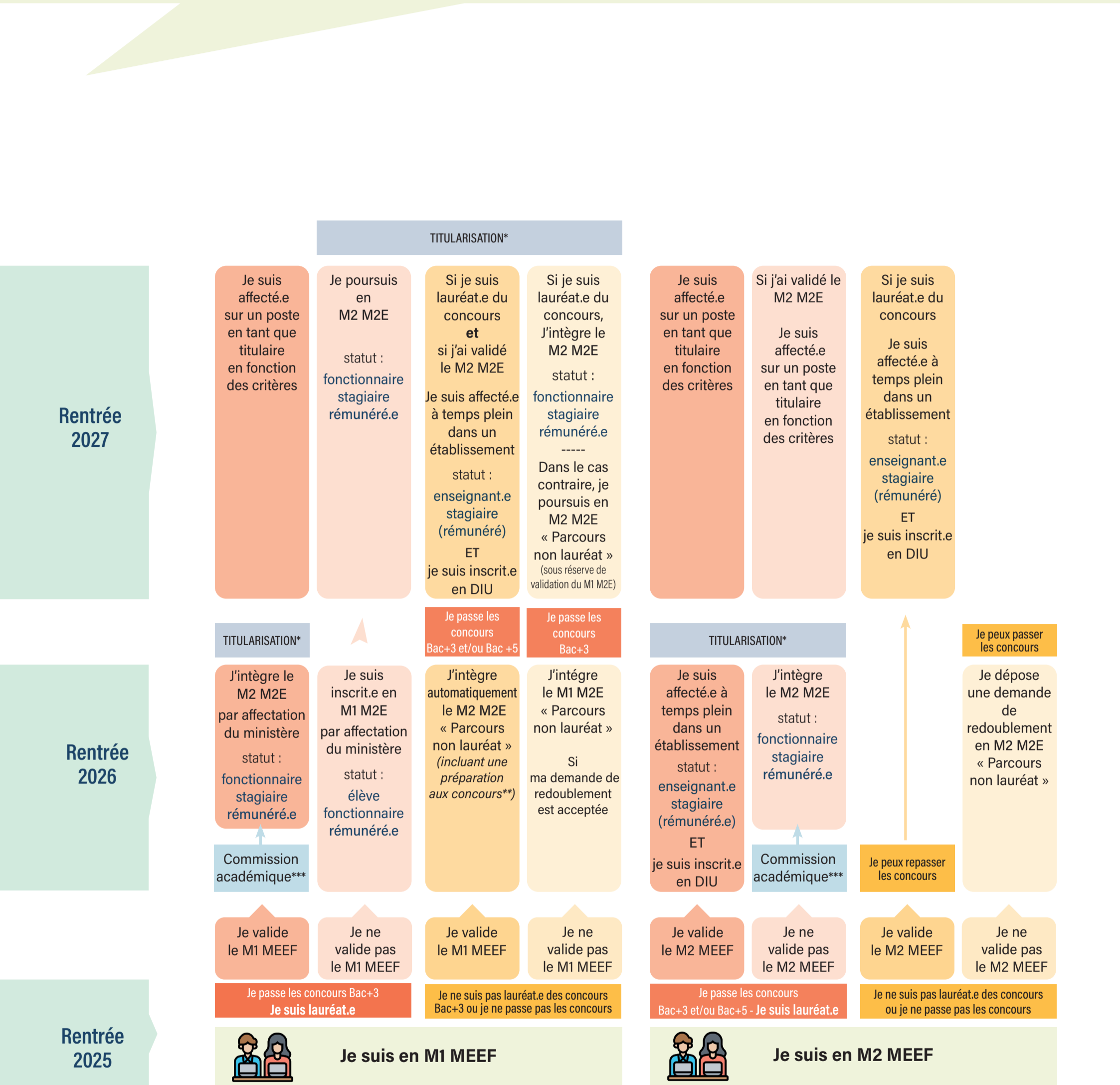


Quel parcours de formation aux métiers de l'éducation et de l'enseignement dans la période de transition 2025-2027 ?



* Titularisation : évaluation à l'issue de l'année de stage par un jury académique.

** Concours de l'éducation nationale : CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP

*** La réforme prévoit la mise en place d'une commission académique chargée de déterminer, parmi les lauréats des concours externes ayant validé une première année de formation en master les fonctionnaires stagiaires accédant à la deuxième année de la formation initiale compte tenu de l'adéquation entre leur formation antérieure et les fonctions qu'ils ont vocation à exercer.

- Enseignant.e stagiaire (rémunéré selon la grille de salaires des enseignant.es) : vous avez été admis.e au concours et vous êtes en responsabilité de classe ainsi qu'en formation. Votre titularisation est prononcée à l'issue de votre année de stage.
- Fonctionnaire stagiaire (rémunéré 1800 euros) : vous avez été admis.e au concours, vous êtes inscrite en M2 M2E et vous êtes en responsabilité de classe à mi-temps. Votre titularisation est prononcée à l'issue de votre année de stage.
- Elève fonctionnaire (rémunéré 1400 euros) : vous avez été admis.e au concours et vous êtes inscrite en M1 M2E